



# ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Routes: Yvelines

Question écrite n° 36371

## Texte de la question

M Bernard Schreiner attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports, sur la réponse n° 21273 faite à sa question écrite du 23 mars 1987, parue au Journal officiel du 18 janvier 1988. Il craint que les honorables collaborateurs du ministre délégué, tout attentifs qu'ils soient à l'étude de faisabilité de la rocade de Limay, n'aient confondu cet important équipement Nord-Sud franchissant la Seine avec la non moins nécessaire et importante voirie Est-Ouest traversant la ville de Mantes-la-Jolie le long de la Seine. Il renouvelle donc les termes de sa question en signalant les difficultés existantes quant au contournement de l'agglomération mantaise, en particulier par la voie de berge ouest de Mantes-la-Jolie. Les collectivités locales ayant élaboré un projet d'aménagement permettant l'amélioration sensible du trafic, il lui signale l'opportunité d'une concertation alliant l'Etat, la région et le département. Il lui demande quelles procédures il entend mettre en place pour lancer un tel processus, en particulier pour débloquer les crédits nécessaires à l'aménagement des berges de la Seine - relevant du domaine public - droit de la rocade projetée.

## Texte de la réponse

Reponse. - La voirie Est-Ouest de Mantes-la-Jolie le long de la Seine regroupe deux opérations, lesquelles ont été confiées à un syndicat d'aménagement constitué par les communes et la région Ile-de-France. La première, d'initiative communale, concerne la voie de berge Est et est destinée à relier la RN 183 (pont de Minieres) et la rocade de Limay dont le coût est estimé à 24,5 MF. La seconde par la voie de berge Ouest, réalisée à 50 p 100, complète la voirie primaire du Val-Fourre partiellement achevée en 1979 ; le coût de cette opération était assuré à 30 p 100 par l'Etat, à 30 p 100 par la région et à 40 p 100 par la commune. Le reste du tronçon, pour rejoindre le Val-Fourre, est évalué à 25 MF. Quant aux propositions ultérieures, elles n'ont pas été retenues. Cette opération ne figure pas dans les priorités actuellement retenues pour la négociation du contrat entre l'Etat et la région pour la période quinquennale 1989-1993 : celles-ci se porteront pour l'essentiel sur le système des rocades de la région parisienne, ainsi que sur les accueils des autoroutes de liaison par ces rocades, afin d'éviter l'engorgement de la région par le trafic de ce grand transit.

## Données clés

**Auteur :** [M. Schreiner Bernard](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36371

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** transports

**Ministère attributaire :** équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 8 février 1988, page 548

**Réponse publiée le** : 2 mai 1988, page 1887